



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la

Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)**

Table des matières

Résumé	3
Jour 1 : Résumé des discussions (4 février 2025)	
• Cérémonie d'ouverture et mot de bienvenue.....	6
• Mise en contexte : Historique de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies)	7
• Présentation de l'Assemblée des Premières Nations sur la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)</i>	8
• Points marquants des séances simultanées (1 à 4)	9
◦ Séance 1a : Explorer les droits des Autochtones et la jurisprudence.....	9
◦ Séance 1b : Au delà de la <i>Loi sur les Indiens</i>	9
◦ Séance 2 : Genre, sexualité et souveraineté	10
◦ Séance 3 : La restitution des terres et la Déclaration des Nations Unies	10
◦ Séance 4 : Protéger et revitaliser le saumon du Pacifique	10
• Dernière présentation en groupe – Jour 1 : Autodétermination et édification des Nations	11
Jour 2 : Résumé des discussions (5 février 2025)	
• Discours-programme, Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak.....	12
• Présentation en groupe : Faire progresser les lois autochtones.....	12
• Points marquants des séances simultanées (5 à 8).....	13
◦ Séance 5 : Participation accrue des Premières Nations aux Nations Unies	14
◦ Séance 6 : Réconciliation économique	14
◦ Séance 7 : Construire un avenir connecté.....	14
◦ Séance 8 : Renforcer le leadership des Premières Nations en matière de conservation marine	15
• Discours programme : L'honorable David Eby, premier ministre de la Colombie Britannique	15
• Présentation en groupe : Leçons tirées de la promulgation de la <i>Loi de la Colombie-Britannique sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	16
• Points marquants des séances simultanées (9 à 12)	17
◦ Séance 9 : Perspectives des traités modernes sur la mise en œuvre de la DNUDPA	17
◦ Séance 10 : Explorer l'interface entre les droits des Premières Nations et la santé environnementale.....	17
◦ Séance 11 : Souveraineté des données des Premières Nations.....	18
◦ Séance 12 : Réussites, défis et occasions dans la mise en œuvre de la LDNU au niveau fédéral.....	18
Plénière de clôture : Chef régional Teegee de la C. B. et conclusion du Forum de 2025 sur la LDNU	19
Conclusion/Prochaines étapes	20



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

Thèmes clés du Forum

1. **Plaidoyer historique et reconnaissance** : Les dirigeants autochtones défendent depuis longtemps les droits de leurs peuples dans les forums internationaux, depuis la Société des Nations dans les années 1920 jusqu'aux Nations Unies. L'importance de la reconnaissance et de la mise en œuvre des traités conformément à leur esprit et à leur intention véritables a été soulignée.
2. **Souveraineté, autodétermination et édification des Nations** : Le Forum a mis en évidence les droits inhérents à l'autodétermination, à l'autonomie gouvernementale et au maintien et au renforcement des relations spirituelles avec les terres et les ressources. La lutte continue pour obtenir une reconnaissance en tant que « peuples » ayant le droit à l'autodétermination a également été discutée. Le droit à l'autodétermination a été souligné comme un principe fondamental, garantissant que les peuples autochtones déterminent librement leur statut politique et poursuivent leur développement économique, social et culturel. L'importance de concevoir des systèmes de gouvernance qui reflètent les valeurs, les traditions et les priorités des Autochtones, en associant les connaissances traditionnelles aux structures modernes, a également été soulignée.
3. **Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies** : La Déclaration des Nations Unies sert de document correctif pour corriger les actions discriminatoires des États et guider l'élaboration des politiques. Des efforts sont nécessaires aux niveaux local, infranational, national et mondial, avec une mise en œuvre et un suivi menés par les Autochtones.
4. **Pluralisme juridique et revitalisation culturelle** : L'importance de revitaliser les lois autochtones et de veiller à ce qu'elles coexistent avec les ordres de droit civil et de common law a été soulignée. Le rôle essentiel de la revitalisation des langues et de l'intégration des traditions culturelles dans les politiques et les programmes a également été abordé.
5. **Collaboration et consultation** : La nécessité d'une collaboration et d'une consultation significatives entre les communautés autochtones et les organes gouvernementaux, garantissant que les voix autochtones sont entendues et respectées, a été soulignée. La nécessité de mettre en place des mécanismes indépendants pour suivre les progrès et garantir la reddition de comptes dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies a également été discutée.
6. **Indépendance économique** : La reconnaissance des droits sur les ressources naturelles et l'établissement d'accords de partage des revenus pour soutenir l'indépendance économique ont été discutés. Les Premières Nations doivent pouvoir prendre en main leur avenir financier, notamment en développant des outils d'accès aux capitaux et en renforçant les capacités en matière de débouchés économiques. Il faut également soutenir les entreprises autochtones, notamment dans les secteurs de la pêche, du tourisme et de l'énergie renouvelable, afin de favoriser une croissance pilotée par la communauté.
7. **Défis et occasions** : Il a été question de surmonter la résistance des États et des industries à reconnaître et à mettre en œuvre les droits des Autochtones. L'importance d'un financement adéquat et du renforcement des capacités pour soutenir la participation autochtone et les efforts de mise en œuvre a également été soulignée, y compris la nécessité de mettre l'accent sur les jeunes et les personnes 2ELGBTQIA+.
8. **Reddition de comptes et surveillance** : L'accent a été mis sur la mise en place de mécanismes indépendants pour suivre les progrès et garantir la reddition de comptes dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. La nécessité d'améliorer les processus de rédaction de rapports et d'adopter une approche pangouvernementale pour suivre et évaluer les progrès a également été discutée.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

Résumé du Forum de 2025 sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

Introduction

Le Forum de 2025 de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU) s'est tenu sur les territoires ancestraux et non cédés des xʷməθkʷəy̓ əm (Musqueam), Sk̓w̓x̓ wú7mesh (Squamish) et səilwətał (Tsleil Waututh). Le Forum s'est concentré sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU) et a donné lieu à des cérémonies de bienvenue, des discussions en groupe, des séances plénières et des séances parallèles simultanées sur deux jours. Le Forum a souligné l'importance des droits des Premières Nations, de l'autodétermination et de la collaboration avec les organismes gouvernementaux.

Le Forum a souligné les complexités et les défis de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) au Canada et a mis en évidence la résilience et la détermination des dirigeants des Premières Nations. Les discussions ont mis en évidence le besoin permanent de collaboration, de financement adéquat et de priorité accordée aux voix et au leadership des Premières Nations. Les idées et les leçons partagées constituent une base solide pour faire avancer la mise en œuvre de la LDNU et réaliser des progrès significatifs dans la reconnaissance et la protection des droits des Premières Nations.

Points marquants des séances plénières du Jour 1

Le Forum s'est ouvert par une cérémonie de bienvenue dirigée par les aînés Alec Dan, Simple Yan et Gwendolyn Point, qui ont souligné l'importance spirituelle et culturelle du rassemblement. L'animateur Kory Wilson a prononcé un discours d'ouverture afin d'ancrer les participants dans l'objectif général du Forum. Terry Teegee, Chef régional de l'APN de la Colombie Britannique, a parlé des possibilités offertes par la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* et de la nécessité de partenariats gouvernementaux pour faire respecter les droits des Autochtones. Edward John a mis l'accent sur la relation spirituelle avec la terre et les ressources et a souligné la nécessité d'assumer nos responsabilités envers les générations futures.

Un groupe d'experts sur l'histoire internationale de la Déclaration des Nations Unies a rassemblé Wilton Littlechild, Kenneth Deer et Sheryl Lightfoot, qui ont évoqué le long parcours de la défense des droits des Autochtones, l'importance des traités et l'importance de l'autodétermination. Mme Lightfoot a insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* (LDNU) menée par les Autochtones et sur le rôle du mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) dans le soutien de ce processus.

La séance plénière s'est concentrée sur les principales dispositions de la LDNU et sur les défis liés à sa mise en œuvre, notamment l'insuffisance du financement et le manque de consultation. Les thèmes clés de la première journée comprenaient le plaidoyer et la reconnaissance historique, la souveraineté et l'autodétermination, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies, la revitalisation culturelle, la collaboration et la consultation, la résistance juridique et politique, ainsi que la responsabilité et la surveillance.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)**

Jour 1 – Séances parallèles simultanées

Les séances du **Jour 1** comprenaient la **séance 1(a) Explorer les droits autochtones et la jurisprudence : Devoir de consultation, consentement libre, préalable et éclairé**, où Lacey Kassis a discuté de l'obligation de la Couronne de consulter et d'accommoder les Premières Nations, en mettant l'accent sur la consultation significative et les principaux cas juridiques. La séance a mis en évidence la nécessité de réformes visant à renforcer les processus de consultation et à intégrer le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) dans la Loi.

La séance 1(b) Au-delà de la Loi sur les Indiens : Faire progresser la citoyenneté et le statut de Nation, animée par Natasha Beedie et Alisha Carter, a abordé la discrimination de la Loi sur les Indiens, en particulier l'exclusion de la deuxième génération, et la nécessité d'un financement et de réformes législatives pour soutenir l'autodétermination et la citoyenneté des Premières Nations.

Les séances suivantes ont porté sur **(2) le genre, la sexualité et la souveraineté**, en mettant l'accent sur le rôle des personnes 2ELGBTQIA+ dans la défense des droits, et **(3) la restitution des terres**, en discutant des occasions et des défis liés à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). La journée s'est terminée par la séance **(4) Protection et revitalisation du saumon du Pacifique**, qui a mis en lumière les défis juridictionnels, les disparités de financement et l'importance du leadership des Premières Nations en matière de conservation.

Points marquants des séances plénières du Jour 2

Le Jour 2 a commencé par un discours programme de la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak, qui a souligné l'importance de protéger les droits des Premières Nations et la nécessité d'une utilisation stratégique de la Déclaration des Nations Unies pour se prémunir contre l'instabilité économique et l'ingérence étrangère. Elle a appelé à une approche de type « Équipe Canada » incluant le leadership des Premières Nations.

Stephen Augustine, Darcy Lindberg, Bruce McIvor et Kathleen Lickers ont participé à une table ronde sur la promotion des lois autochtones. Ils ont discuté de l'intégration des ordonnances juridiques autochtones dans la common law, de l'importance de la reconnaissance des lois autochtones et de la nécessité de mettre en place des forums indépendants pour soutenir ce travail. Le groupe a souligné la nécessité d'une consultation et d'une coopération importantes dans la mise en œuvre de la LDNU.

Le Forum s'est conclu par des réflexions sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies par la Colombie Britannique. Les discussions ont souligné l'importance du renforcement des capacités, du pluralisme juridique et de la nécessité d'un engagement cohérent et transparent envers les communautés autochtones.

Jour 2 – Séances parallèles simultanées

La **deuxième journée** comprenait une séance intitulée **(5) Participation accrue des Premières Nations aux Nations Unies**. Sheryl Lightfoot et Kenneth Deer ont discuté des efforts déployés pour obtenir le statut d'observateur permanent aux Nations Unies pour les peuples autochtones. La séance a mis l'accent sur la nécessité pour les gouvernements autochtones d'être reconnus et inclus dans le processus décisionnel international.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)**

Le Forum a également exploré les thèmes **(6) Créer des passerelles économiques et (7) Jeunesse autochtone et droits**, en se concentrant sur le développement économique et l'avenir de la jeunesse autochtone. Une séance sur la **(8) Conservation marine** a mis en lumière le rôle des aires protégées et de conservation autochtones (APCA) et le besoin d'un financement durable et de modèles de cogestion.

La séance **(9) Perspectives des traités modernes** sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies a été présentée par la Cheffe régionale Kluane Adamek, Matthew Coon Come, Charles Morven et Mary Jane Jim, qui ont abordé les défis de la mise en œuvre des traités et la nécessité d'un commissaire aux traités modernes pour garantir la reddition de comptes. La journée s'est achevée par une séance sur la **(10) Santé environnementale**, au cours de laquelle Gwendolyn Point et d'autres intervenants ont discuté du droit à un environnement sain, des répercussions du racisme environnemental et de la nécessité de réformes juridiques pour protéger les terres des Premières Nations. Une séance intitulée **(11) Souveraineté des données des Premières Nations** et une autre intitulée **(12) Réussites, défis et occasions dans la mise en œuvre de la LDNU** ont également eu lieu.

Les séances simultanées ont souligné l'importance d'intégrer le savoir autochtone dans la gouvernance, de garantir une consultation significative et de faire progresser les droits et le bien être des Premières Nations par l'adoption de réformes législatives et politiques.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)**

Assemblée des Premières Nations (APN) Forum de 2025 sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU) Résumé des discussions

Jour 1 : Résumé des discussions (4 février 2025)

Discours-programme, séances plénières, séances parallèles

Cérémonie d'ouverture et mot de bienvenue

Le Forum de 2025 sur la LDNU, qui s'est tenu sur les territoires non cédés et ancestraux des Nations xʷməθkʷəy̓ əm (Musqueam), Skwx̱ wú7mesh (Squamish) et səlilwətał (Tsleil-Waututh), a débuté par une cérémonie d'ouverture profondément spirituelle et culturellement significative. L'aîné Alec Dan, de Musqueam, a interprété un chant de bienvenue, donnant un ton respectueux et solennel à l'événement. Simple Yan, de Squamish, a chanté une chanson d'un ancêtre Squamish, le Chef Joe Capilano Sapinuk, qui a interprété cette chanson lors d'une audience avec le roi Édouard VII en 1907. Gwendolyn Point a prononcé une prière de force et d'espoir, soulignant la signification spirituelle de ce rassemblement.

L'animateur **Kory Wilson** a présenté une allocution d'ouverture sur l'objectif du Forum, en mettant l'accent sur l'utilisation de la Déclaration des Nations Unies pour continuer à lutter pour les droits de nos peuples et améliorer la vie de nos enfants. Kory a exhorté les participants à considérer la Déclaration des Nations Unies d'une manière différente et à réfléchir à la manière dont nous assurons sa mise en œuvre et dont elle peut être appliquée dans les différents espaces occupés par les Premières Nations.

Le Chef régional Teegee de la Colombie-Britannique, de la Nation Takla, a souligné les nouvelles possibilités offertes par la mise en œuvre de la LDNU au Canada et en Colombie Britannique. Il a rendu hommage au regretté Bill Wilson, un orateur prolifique pour les Premières Nations de la Colombie Britannique, dont les activités de plaidoyer dans les années 1960 à 1980 ont mené à des pourparlers constitutionnels et à l'adoption de l'article 35. Le Chef régional Teegee a souligné la nécessité d'établir des partenariats avec le gouvernement pour défendre les droits, les titres et les intérêts des Autochtones en Colombie Britannique, et a indiqué que l'adoption par la province de la Déclaration des Nations Unies dans la législation provinciale constituait un grand pas en avant.

« Une nouvelle occasion s'offre à nous » – Chef régional Teegee de l'APNCB

Edward John, Chef héréditaire de la Nation Tl'azt'en, a parlé de l'importance spirituelle et culturelle de la cérémonie d'ouverture, soulignant le caractère sacré des sols des maisons longues et la renaissance des cérémonies autochtones. Il a rappelé aux participants les luttes historiques des Premières Nations contre le gouvernement et le secteur industriel, en particulier dans le contexte de l'exploration et de l'exploitation minières. Ed John a souligné l'importance de la Déclaration des Nations Unies et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les principes consistant à ne laisser personne pour compte et à aider les personnes qui sont le plus dans le besoin. Il a évoqué la relation spirituelle que les peuples autochtones entretiennent avec leurs terres, leurs territoires et leurs ressources, comme le précisent les articles 25 et 43 de la Déclaration des Nations Unies, ainsi que leurs responsabilités à l'égard des générations futures.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

Ce discours d'ouverture a donné un ton puissant et réfléchi au Forum, en ancrant les discussions dans les contextes spirituels, culturels et historiques des droits et de la défense des Autochtones.

« L'espace le plus sacré est le sol de notre maison longue » – Ed John

Définition du contexte

Historique de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Présentation en groupe avec Wilton Littlechild, Chef honoraire et avocat, Kenneth Deer, Groupe de travail sur les relations extérieures de la confédération Haudenosaunee, et Sheryl Lightfoot, Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

Wilton Littlechild a commencé par évoquer le long parcours de la défense des droits des Autochtones au niveau international, en commençant par la Société des Nations dans les années 1920. Wilton Littlechild a expliqué que son parcours de défenseur des droits des Autochtones avait commencé en suivant les conseils de ses aînés. Ceux-ci lui ont indiqué de se rendre sur le site d'origine du Traité n° 6 et de rappeler aux autorités l'accord sacré qu'ils avaient signé. Ils lui ont donné quatre principes clés à présenter sur la scène internationale :

1. **Droit inhérent à l'autodétermination et le gouvernement cri (Kikpaktinkosowin)** : Souligner le droit inhérent des peuples autochtones à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale.
2. **Esprit et intention originels des traités (Ketchi Oyichikaywina)** : Les traités doivent être respectés sur la base de leur esprit et de leur intention véritables, tels qu'ils sont compris par les peuples autochtones.
3. **Consentement mutuel (Taypihmowin)** : L'importance du consentement mutuel dans les accords et les relations entre les peuples autochtones et l'État.
4. **Coexistence pacifique et responsabilité mutuelle (Wetaskiwin)** : Plaider en faveur d'une coexistence pacifique et d'une responsabilité mutuelle pour honorer les traités internationaux.

Ces principes ont guidé les efforts de plaidoyer de M. Littlechild et ont souligné l'importance des traités en tant qu'accords sacrés qui doivent être respectés et mis en œuvre conformément à leur esprit et à leur intention véritable. M. Littlechild a souligné l'importance de la Déclaration des Nations Unies en tant que document correctif destiné à corriger les actes de discrimination des États et à guider l'élaboration des politiques. Il a insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre et d'une surveillance de la Déclaration des Nations Unies menées par les Autochtones, notant que la Déclaration sert de point de départ pour établir des normes et guider les lois, les politiques et les processus de prise de décision.

Kenneth Deer a évoqué les luttes historiques du peuple Haudenosaunee, en particulier les efforts de Deskaheh, qui a cherché à faire reconnaître son peuple et à adhérer à la Société des Nations dans les années 1920. Malgré un refus, le parcours de Deskaheh a jeté les bases d'un plaidoyer futur. M. Deer a souligné l'importance de l'autodétermination et du droit des peuples autochtones à déterminer librement leur statut politique et à poursuivre leur développement économique, social et culturel. Il a évoqué la résistance des États à reconnaître les droits des Autochtones et la lutte actuelle de ces derniers



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

pour obtenir la reconnaissance de leur statut de « peuple » ayant le droit à l'autodétermination. M. Deer a souligné le rôle du caucus autochtone dans l'obtention d'un consensus et l'avancement de la Déclaration des Nations Unies.

Sheryl Lightfoot s'est concentrée sur les implications pratiques de la Déclaration des Nations Unies, la décrivant comme un dispositif normatif qui doit être contrôlé au niveau national et mondial. Elle a insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre dirigée par les Autochtones et sur l'importance de « vivre la Déclaration » par la socialisation des normes. Mme Lightfoot a évoqué les voies de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies, notamment son utilisation par les gouvernements pour orienter les lois et les politiques, son application dans les décisions de justice et son rôle dans les changements constitutionnels. Elle a souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes indépendants pour suivre les progrès et garantir la reddition de comptes, en faisant remarquer que les gouvernements ne devraient pas rendre compte de ses propres actions. Elle a également souligné l'importance de former les conseillers juridiques à l'importance de la Déclaration des Nations Unies dans l'interprétation des droits des Autochtones.

Ensemble, ces remarques ont établi le contexte du Forum en soulignant la défense historique des droits des Autochtones, l'importance des traités et de l'autodétermination, ainsi que les mesures pratiques nécessaires à la mise en œuvre et au suivi efficaces de la Déclaration des Nations Unies.

Présentation de l'APN sur la LDNU

Présentateurs : Natasha Beedie, directrice des droits et de la gouvernance, APN, Randall Kahgee, avocat principal, Olthius Kleer Townshend LLP

Natasha Beedie, directrice des droits et de la gouvernance à l'APN, et **Randall Kahgee**, avocat principal chez Olthius Kleer Townshend, ont fait une présentation sur la LDNU afin de souligner le rôle de la Déclaration des Nations Unies en tant que cadre de reconnaissance et d'affirmation des droits inhérents des peuples autochtones. La présentation a souligné que la Déclaration des Nations Unies ne crée pas de nouveaux droits, mais développe des droits préexistants, affirmant les droits humains des peuples autochtones, y compris l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale. L'APN a souligné l'importance d'une participation significative des Premières Nations à la mise en œuvre de la LDNU, notant qu'il existe des défis tels qu'un financement inadéquat, un manque de consultation et la nécessité d'une approche pangouvernementale.

La présentation a décrit les principales dispositions de la LDNU, qui consistent notamment à veiller à ce que les lois fédérales soient conformes à la Déclaration des Nations Unies et à élaborer un plan d'action national (PAN) en consultation avec les peuples autochtones. L'APN s'est inquiétée de l'alignement des mesures du plan d'action (MPA) sur la Déclaration des Nations Unies et de l'absence de consultation lors de leur élaboration. La présentation a également souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes indépendants pour suivre les progrès et garantir la reddition de comptes, ainsi que l'importance du renforcement des capacités et d'un financement adéquat pour soutenir la participation des Autochtones.

L'APN a appelé à une approche collaborative de la mise en œuvre de la LDNU, soulignant la nécessité pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de s'engager de manière significative auprès des Premières Nations. Elle a souligné l'importance de reconnaître et de mettre en œuvre les traités, de soutenir les systèmes de gouvernance autochtones et de garantir l'indépendance économique grâce à



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)**

des accords de partage des revenus et au soutien des entreprises appartenant à des Autochtones. L'APN a également souligné l'importance de la revitalisation culturelle, y compris la préservation des langues autochtones et l'intégration des ordonnances juridiques autochtones dans la common law.

Dans l'ensemble, la présentation de l'APN sur la LDNU a souligné la nécessité d'une approche globale et collaborative pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies, en mettant l'accent sur une consultation significative, un financement adéquat et un suivi indépendant afin de garantir la reconnaissance et la protection effectives des droits des peuples autochtones.

Points marquants des séances simultanées (1 à 4)

Après les séances en groupe du matin, un bloc de séances simultanées s'est tenu dans l'après midi. Cette approche a permis des discussions plus approfondies sur les questions du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), de la citoyenneté, du rôle des personnes 2ELGBTQQIA+ dans le plaidoyer international, de la restitution des terres et de la revitalisation du saumon du Pacifique. Le résumé suivant reprend les thèmes clés et les points saillants de chaque séance.

La séance 1a intitulée « Explorer les droits des Autochtones et la jurisprudence : L'obligation de consulter et le consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) » a été présentée par Lacey Kassis et a porté sur l'obligation de la Couronne de consulter et d'accommoder les Premières Nations. La séance a mis l'accent sur l'importance d'une consultation significative, fondée sur l'honneur de la Couronne, qui doit être effectuée avant de prendre des mesures susceptibles de concerner les droits des Premières Nations. Des affaires juridiques importantes tels que *Tsleil Waututh Nation c. Canada*, *Nation Haida c. C. B.*, et *Première Nation crie Mikisew c. Canada* ont été discutés pour illustrer l'évolution des principes juridiques entourant l'obligation de consulter. La séance a mis en évidence la nécessité de réformes pour renforcer les processus de consultation et intégrer le CPLÉ dans la législation, en s'attaquant aux lacunes telles que les consultations superficielles, le manque de pouvoir de décision et l'application incohérente. La discussion a également porté sur l'obligation d'accommodement, qui requiert une prise en compte sérieuse des accommodements potentiels révélés par une consultation de bonne foi. La séance s'est terminée par un appel à la mise à jour des lignes directrices fédérales afin de mieux refléter les droits des Autochtones et les engagements en faveur de la réconciliation, en veillant à ce que les consultations soient plus significatives, plus transparentes et plus respectueuses des droits des peuples autochtones.

La séance 1b intitulée « Au delà de la Loi sur les Indiens : Faire progresser la citoyenneté et le statut de Nation » a été présentée par Natasha Beedie et Alisha Carter, membres du personnel de l'APN. Cette séance a abordé les aspects discriminatoires de la Loi sur les Indiens, en particulier le seuil de la deuxième génération, qui impose des restrictions sur qui peut être inscrit en tant qu'Indien de plein droit et qui est en contradiction avec la Déclaration des Nations Unies qui reconnaît le droit des Premières Nations à définir la citoyenneté. Les intervenants ont souligné la nécessité d'un financement et de réformes législatives pour soutenir l'autodétermination et la citoyenneté des Premières Nations. Ils ont évoqué le besoin immédiat de ressources pour aider les Premières Nations à élaborer leurs propres lois sur la citoyenneté et leurs propres structures de gouvernance, sans les contraintes de la Loi sur les Indiens. Les participants ont également souligné l'importance d'éliminer les inégalités et les discriminations fondées sur le genre des dispositions de la Loi sur les Indiens relatives à l'inscription, en préconisant la suppression des paragraphes 6(1) et 6(2) afin de permettre aux Nations de déterminer elles mêmes leur appartenance à un groupe. Les participants ont fait part de leurs préoccupations concernant le rôle du Canada dans la détermination de l'appartenance et ont affirmé la nécessité pour les Premières Nations d'avoir pleine autorité sur leur citoyenneté, en veillant à ce que les décisions relatives à l'appartenance soient prises sur la base des structures de gouvernance traditionnelles et des valeurs de la communauté.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)**

La séance 2 intitulée « Genre, sexualité et souveraineté : Le rôle des personnes 2ELGBTQQIA+ dans le plaidoyer et la politique internationale », a été présentée par Paulete Poitras, Bren Henderson et Marissa Moar de la 2 Spirits in Motion Society. La séance a souligné l'importance de l'inclusion des personnes bispirituelles et de l'intersectionnalité pour comprendre les expériences uniques d'oppression et de privilège auxquelles sont confrontées les personnes 2ELGBTQQIA+. Les intervenants ont évoqué les difficultés rencontrées pour défendre les droits des personnes 2ELGBTQQIA+ aux Nations Unies, notamment les obstacles linguistiques et culturels, et l'absence d'articles particuliers dans la Déclaration des Nations Unies, la LDNU ou le Plan d'action de la LDNU qui répondent à leurs besoins. Ils ont souligné les efforts en cours pour aligner leur travail sur les articles de la DNUDPA, créer des ressources pour l'autodéfense, et plaider pour une reconnaissance formelle et un financement supplémentaire pour un caucus composé de personnes bispirituelles, d'Autochtones queers, et de personnes autochtones transgenres au sein de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. La séance a souligné la nécessité de combler les lacunes entre les droits inhérents, les droits des personnes bispirituelles, les droits des Autochtones et les droits de la personne, et de récupérer et décoloniser les espaces de leadership pour les personnes 2ELGBTQQIA+.

La séance 3 intitulée « La restitution des terres et la Déclaration des Nations Unies : Occasions historiques et défis persistants », a été présentée par Branden Trochymchuk, Lindsey Louis, Gwendolyn Point et le Chef Dalton Silver, de la Première Nation de Sumas. La séance s'est concentrée sur les défis persistants et les possibilités de restitution des terres pour les Premières Nations, en soulignant la nécessité de processus indépendants et d'une indemnisation équitable, comme le prévoit l'article 28 de la Déclaration des Nations Unies. Les intervenants ont discuté des limites des politiques relatives aux revendications particulières et aux ajouts aux réserves, en soulignant les difficultés bureaucratiques, le manque de ressources et les obstacles systémiques qui entravent les efforts de restitution des terres. Ils ont souligné l'importance de reconnaître les droits inhérents des Premières Nations sur les terres, d'aborder les concepts eurocentriques de la valeur des terres et d'assurer la volonté politique de réévaluer fondamentalement et d'améliorer les approches en matière de restitution des terres. La séance a souligné le lien essentiel entre la terre, les pratiques culturelles et le bien être des générations futures, et a plaidé en faveur d'un passage de la simple restitution à des initiatives de « remise des terres ».

La séance 4 intitulée « Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies : Protéger et revitaliser le saumon du Pacifique et ses habitats », a été présentée par John Henderson, Stephanie Lyons et Steve Gotch, qui ont discuté du rôle essentiel du leadership des Premières Nations dans la conservation et la gouvernance du saumon du Pacifique. La séance a mis en lumière les défis juridiques et les disparités de financement auxquels sont confrontées les Premières Nations dans la mise en œuvre de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique (ISSP). Malgré une allocation de 647 millions de dollars, les Premières Nations du Yukon ont été exclues du financement, ce qui souligne les inégalités systémiques. Les intervenants ont souligné l'importance des accords tripartites et des modèles de cogestion pour garantir des programmes de pêche durables qui reconnaissent la compétence des Premières Nations. Ils ont également abordé les retombées de la fermeture de la pêche pendant sept ans sur les droits des Premières Nations et la nécessité d'une consultation sérieuse. La séance s'est conclue par des appels à des réformes visant à permettre une gouvernance dirigée par des Autochtones, à garantir un financement à long terme de la conservation et à promouvoir la gestion des ressources halieutiques, en soulignant que les Premières Nations doivent jouer un rôle décisif dans la protection et la revitalisation du saumon du Pacifique et de ses habitats.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

Dernière présentation en groupe – Jour 1 : Autodétermination et édification des Nations

Le groupe sur l'autodétermination et l'édification des Nations, composé de *Cheryl Knockwood*, directrice de la gouvernance de la Première Nation de Membertou, *Brenda Gunn*, professeure à la faculté de droit de l'Université du Manitoba, et *Lori Mishibinjima*, Indigenous and Reconciliation Initiatives, York University, a permis d'explorer en profondeur les principes et les mesures pratiques nécessaires pour faire progresser la gouvernance autochtone.

Cheryl Knockwood a souligné l'importance cruciale du droit des peuples autochtones à l'autodétermination, qui permet aux Premières Nations de concevoir des systèmes de gouvernance reflétant leurs valeurs, leurs traditions et leurs priorités uniques. Elle a souligné la nécessité de mettre en place des cadres de gouvernance souples qui permettent aux nations autochtones de déterminer leurs propres structures, en associant les connaissances traditionnelles aux systèmes modernes. Mme Knockwood a également souligné l'importance de l'indépendance économique, en plaidant pour la reconnaissance des droits sur les ressources naturelles et l'établissement d'accords de partage des revenus afin de soutenir une croissance menée par les communautés.

Brenda Gunn a abordé la question de l'autodétermination sous l'angle des droits de la personne, en soulignant qu'elle permet aux peuples autochtones de déterminer librement leur avenir, y compris leur développement économique, social et culturel. Elle a souligné l'importance de la revitalisation des langues autochtones en tant que fondement de l'autodétermination et de la gouvernance. Elle a également souligné la nécessité d'établir des relations permanentes entre les peuples autochtones et les autres gouvernements, tant fédéral, que provinciaux ou municipaux, afin de garantir le respect et la défense de l'autodétermination. Elle a insisté sur le fait que l'autodétermination n'est pas une fin en soi, mais un commencement, servant de base à tous les autres droits.

Lori Mishibinjima a mis l'accent sur la diversité des communautés autochtones et sur les droits inhérents qui sous-tendent leurs systèmes de gouvernance. Elle a souligné l'importance du pluralisme juridique, en plaidant pour la revitalisation des lois autochtones et en veillant à ce qu'elles coexistent avec les ordres de droit civil et de common law. M^{me} Mishibinjima a également souligné le rôle essentiel de la communauté et de la famille dans l'identité et la gouvernance autochtones, insistant sur la nécessité de partager les histoires et les traditions pour comprendre et négocier les droits des Autochtones. Elle a souligné que les lois autochtones sont adaptables et vivantes, et qu'il est essentiel d'intégrer ces lois dans les politiques et les programmes afin de renforcer l'adhésion des communautés et de favoriser le succès à long terme.

Dans l'ensemble, le groupe a souligné le principe fondamental de l'autodétermination et les mesures pratiques nécessaires pour faire progresser la gouvernance autochtone. Les intervenants ont souligné l'importance de l'indépendance économique, du pluralisme juridique, de la revitalisation culturelle et d'une collaboration significative avec les organes gouvernementaux. Les discussions ont mis en évidence la résilience et la détermination des dirigeants autochtones à construire un avenir fondé sur l'autodétermination, les traditions culturelles et le respect mutuel.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

Jour 2 : Résumé des discussions (5 février 2025)

Discours d'ouverture du Jour 2 par la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak

Le discours d'ouverture de la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak lors du Forum de 2025 sur la LDNU a souligné l'importance cruciale de la protection des droits des Premières Nations dans un contexte de bouleversements mondiaux. Elle a commencé par rendre hommage à l'héritage du Chef Bill Wilson, dont le plaidoyer dans les années 1980 a ouvert la voie à la Déclaration des Nations Unies. La Cheffe nationale a souligné la nécessité permanente d'une utilisation stratégique de la Déclaration des Nations Unies pour se prémunir contre l'instabilité économique et l'ingérence étrangère, en particulier face aux menaces de la rhétorique de l'administration américaine.

La Cheffe nationale a souligné que les droits des Premières Nations ne peuvent pas être négociés et a appelé à une approche de type « Équipe Canada » qui inclut le leadership des Premières Nations. Elle a souligné l'importance d'investir dans les Premières Nations comme moyen d'investir dans le Canada, notant que des Premières Nations fortes et prospères profitent à l'ensemble du pays. « Les Premières Nations ont habité ces terres bien avant l'apparition de frontières coloniales », a-t-elle déclaré, soulignant le lien profondément enraciné des peuples autochtones avec leurs territoires.

La Cheffe nationale a également abordé les lacunes du plan d'action national (PAN), le décrivant comme incomplet et ayant été élaboré après peu de consultation. Elle a demandé que le PAN soit amélioré afin de mieux refléter les priorités des Premières Nations, notamment la réforme de la police, la réforme de la protection de l'enfance, l'action climatique et la protection de l'eau. « L'eau n'est pas seulement une ressource ou une marchandise à échanger ou à vendre; elle est essentielle à la vie », a souligné la Cheffe Nepinak, en insistant sur la nécessité de protéger l'eau en tant qu'élément vital pour tous les êtres vivants.

En conclusion, le discours de la Cheffe nationale a été un puissant appel à l'action, exhortant à une collaboration continue et à une utilisation stratégique de la Déclaration des Nations Unies pour protéger et faire progresser les droits des Premières Nations. L'accent qu'elle a mis sur l'importance du leadership des Premières Nations et sur la nécessité d'une consultation significative a donné un ton fort aux discussions du Forum sur l'autodétermination et l'édification des Nations.

« La Déclaration des Nations Unies affirme notre droit à entretenir des relations transfrontalières à des fins culturelles, sociales, politiques, commerciales et économiques. Elle reconnaît également notre droit à participer de manière significative à la prise de décision »

Présentation en groupe : Faire progresser les lois autochtones

Le groupe, composé de *Stephen Augustine*, Conseil d'experts en droit autochtone (CEDA) de l'APN, de *Darcy Lindberg*, membre du CEDA, de *Bruce McIvor* First Peoples Law et de *Kathleen Lickers*, conseillère juridique externe de l'APN, s'est concentré sur l'avancement des lois autochtones et leur intégration à la common law.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

Stephen Augustine a commencé par une prière vidéo, soulignant le lien spirituel que les peuples autochtones entretiennent avec la terre. Il a évoqué les dommages culturels historiques et actuels causés par les outils coloniaux comme la doctrine de la terra nullius et les pensionnats. M. Augustine a souligné l'importance de renouer avec les lois et les cérémonies autochtones afin de rétablir l'harmonie avec la nature et d'assurer la pérennité de l'humanité. Il a appelé à la création d'un forum permanent indépendant sur les lois autochtones afin de garantir la stabilité et la continuité face à des paysages politiques changeants.

« Pour les Premières Nations, le droit est souvent spiritualisé. Nous avons appris à vivre en harmonie avec la terre, les animaux et les esprits, et grâce à ces enseignements, nous pouvons à nouveau créer cette harmonie », a déclaré Stephen Augustine.

Darcy Lindberg a réfléchi aux défis que représente le fait de travailler avec des structures de la common law tout en mettant en œuvre des ordonnances juridiques autochtones. Il a insisté sur la nécessité de considérer le droit autochtone en même temps que la culture autochtone, plaidant en faveur d'une approche instrumentale pour relever ces défis. M. Lindberg a souligné l'importance de tirer parti des connaissances existantes des aînés et de les intégrer dans les cadres juridiques contemporains afin de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.

Bruce McIvor a parlé de la transition entre la reconnaissance et la mise en œuvre diligente des droits des Autochtones. Il a souligné la détermination renforcée des peuples autochtones à tenir le Canada pour responsable du respect de leurs droits. M. McIvor a évoqué la nécessité de disposer d'outils permettant de remettre en œuvre les lois autochtones supprimées et l'importance de créer des lois qui lient la Couronne. Il a souligné le rôle des tribunaux dans l'application des droits des Autochtones et la nécessité de créer des lois qui donnent aux tribunaux une base pour leurs décisions.

Kathleen Lickers a abordé la question de la légitimité des systèmes de connaissances autochtones et de la nécessité de mettre en place des structures qui soutiennent cette légitimité. Elle a souligné l'importance d'une consultation et d'une coopération significatives, plaidant pour une approche holistique de l'engagement qui intègre les ordonnances juridiques autochtones. M^{me} Lickers a souligné le travail du Conseil d'experts en droit autochtone (CEDA) de l'APN et la nécessité de mettre en place des cadres qui intègrent le leadership éclairé des Autochtones. Elle a appelé à l'amélioration des processus afin que la consultation ne soit pas un événement ponctuel, mais un dialogue permanent et constructif.

Dans l'ensemble, le groupe a souligné l'importance de l'intégration des lois autochtones dans la common law, la nécessité de disposer de forums indépendants pour soutenir ce travail et le rôle essentiel d'une consultation et d'une coopération significatives. Les discussions ont mis en évidence la résilience et la détermination des dirigeants autochtones à faire progresser leurs systèmes juridiques et à garantir la mise en œuvre effective de la Déclaration des Nations Unies.

Points marquants des séances simultanées (5 à 8)

Après la séance en groupe de la matinée, une série de séances simultanées ont été organisées pour discuter plus en détail du renforcement de la participation aux Nations Unies, de la construction de voies économiques, de la construction d'avenirs connectés et du leadership en matière de conservation marine. Voici un résumé des principaux thèmes et des points marquants.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)**

La session 5 intitulée « Participation accrue des Premières Nations aux Nations Unies », a réuni Sheryl Lightfoot et Kenneth Deer, qui ont parlé des efforts en cours pour obtenir le statut d'observateur permanent pour les peuples autochtones aux Nations Unies. La séance a mis en lumière la lutte historique pour la reconnaissance et l'importance pour les gouvernements autochtones d'être inclus dans les processus décisionnels internationaux. M. Deer a rappelé les difficultés rencontrées par les représentants autochtones pour accéder à l'ONU et la nécessité d'une résolution de l'Assemblée générale parrainée par plusieurs États pour obtenir ce statut. Mme Lightfoot a souligné le mandat élargi du mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies et l'importance d'une gouvernance dirigée par les Autochtones dans ces efforts. La séance a souligné la nécessité d'un effort de lobbying concerté, l'importance de maintenir la pression sur les États qui nous soutiennent et l'effet potentiel d'une participation accrue sur la scène mondiale. Les intervenants ont appelé à la poursuite des activités de plaidoyer, d'éducation et de collaboration entre les peuples autochtones afin de faire progresser leurs droits et de leur assurer un rôle significatif dans les forums internationaux.

La séance 6 intitulée « Réconciliation économique », a été animée par Harold Calla, Shayla Point, la Cheffe Crystal Smith, de la Nation Haisla, et Scott Munroe. La séance a porté sur les défis financiers auxquels sont confrontées les Premières Nations et sur la nécessité de mettre au point des outils permettant d'accéder aux capitaux et de renforcer les capacités en vue de créer des débouchés économiques. Harold a parlé de l'incidence de la colonisation sur les économies autochtones et de l'importance des relations et du renforcement des capacités pour protéger et gérer les droits et le titre. Shayla a souligné l'évolution des droits des Autochtones et du titre ancestral au Canada, en insistant sur le rôle de la Loi sur la gestion financière des Premières Nations (LGF), qui permet aux Premières Nations de prendre en main leur avenir financier. La Cheffe Crystal Smith a parlé de la réussite de l'entreprise Cedar LNG de la Nation Haisla, la première société d'exportation au monde appartenant à des Autochtones, qui soutient le développement de la culture et des infrastructures. Scott Munroe a parlé de l'élaboration de la subvention au titre de la nouvelle relation financière (NRF) et de la nécessité d'une autonomie fiscale pour parvenir à une meilleure gouvernance. La séance a souligné l'importance de la réconciliation économique, de l'autonomie fiscale et des possibilités offertes par la LGF pour soutenir le développement économique et l'autodétermination des Premières Nations.

La séance 7 intitulée « Construire un avenir connecté : La jeunesse autochtone, les droits et la LDNU », a été présentée par Megan Lewis d'Indigenous Youth Roots. La séance s'est concentrée sur un projet de recherche à grande échelle sur l'avenir des jeunes et sur l'importance d'impliquer les jeunes Autochtones dans la politique et la recherche. Megan a souligné les principes qui guident leur travail, tels que la réciprocité, le plaidoyer, la résurgence et la reddition de comptes. Des initiatives telles que l'Indigenous Youth Policy School et la semaine du plaidoyer visent à responsabiliser les jeunes en leur enseignant des outils pratiques pour la mobilisation politique et la défense des droits. La séance a également abordé le Baromètre de réconciliation des jeunes, qui recueille des données sur les priorités et les besoins des jeunes, en mettant l'accent sur les enseignements culturels, l'apprentissage sur le terrain et les programmes pour les jeunes et les aînés. Les principales conclusions ont montré que les jeunes Autochtones valorisent l'éducation à travers des expériences vécues et recherchent des changements systémiques dans les politiques pour soutenir leur bien-être et leurs liens culturels. La séance a souligné le besoin de solutions dirigées par les jeunes, d'espaces sûrs et accueillants pour les jeunes bispirituels et LGBTQIA+, et l'importance d'amplifier la voix des jeunes dans les processus de prise de décision.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)**

La séance 8 intitulée « Renforcer le leadership des Premières Nations en matière de conservation marine : Faire progresser les mesures 38 et 42 du plan d'action de la LDNU », s'est concentrée sur le rôle essentiel de la gouvernance des Premières Nations dans la protection du milieu marin, en particulier dans le cadre des aires protégées et de conservation autochtones (APCA) et des modèles de cogestion. Les présentateurs Wanli Ou, Magena Warrior, Angela Stadel et le Chef John Powell ont discuté de l'importance de centrer les traditions juridiques et les engagements de conservation à long terme des Premières Nations sur la gestion du milieu marin. La séance a mis en lumière des études de cas réussies, telles que le projet Great Bear Sea, qui utilise un modèle de financement durable pour assurer un financement stable et à long terme des efforts de conservation, et la création rapide d'un refuge marin par la Première Nation Mamalilikulla en vertu du droit autochtone. Parmi les principaux défis cernés, citons le décalage entre les politiques environnementales fédérales et les lois autochtones, les disparités de financement et la nécessité d'une plus grande participation des Autochtones à la planification de l'espace marin. Les intervenants ont appelé à des réformes visant à reconnaître les APCA comme des éléments permanents du cadre de conservation du Canada, à garantir une répartition équitable des financements et à intégrer le savoir autochtone dans la gouvernance environnementale afin de protéger efficacement les écosystèmes marins.

Discours programme : L'honorable David Eby, premier ministre de la Colombie Britannique

Le premier ministre David Eby a prononcé un discours programme lors du Forum sur la LDNU, portant sur les progrès et les défis de la mise en œuvre de la *Loi de la Colombie Britannique sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Il a commencé par saluer les contributions importantes de feu le Chef Bill Wilson, de feu l'honorable Murray Sinclair et de l'ancien premier ministre de la Colombie Britannique, John Horgan, dont les efforts ont ouvert la voie aux travaux actuels sur les droits des Autochtones.

M. Eby a souligné que la Colombie Britannique avait adopté la Déclaration des Nations Unies à l'unanimité, avec l'intention de tracer une nouvelle voie à suivre. Il a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas seulement de mots, mais aussi d'actions délibérées pour s'assurer que les principes de la Déclaration sont visibles dans les communautés. À ce jour, 60 des 89 mesures du plan d'action ont été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation, dans des domaines tels que le logement, le développement économique, la santé et les langues. M. Eby a souligné la création d'un secrétariat chargé de diriger et de faire progresser l'alignement des lois provinciales sur la Déclaration des Nations Unies, ainsi que d'un fonds de mise en œuvre de 200 millions de dollars destiné à soutenir la participation des Autochtones.

Le premier ministre a reconnu les défis qui restent à relever, en particulier dans les domaines liés aux ressources, à l'exploitation minière et à la sylviculture, où l'alignement sur la Déclaration a été difficile. Il a souligné la nécessité d'une approche pangouvernementale et l'importance de pourparlers cohérents et transparents avec les communautés autochtones. M. Eby a également abordé le climat politique actuel, y compris les menaces du président américain Trump, et a souligné que les crises ne devraient pas être des occasions de s'écarter de la voie de la réconciliation. Au contraire, il a demandé que le leadership autochtone soit inclus à toutes les tables, y compris celles des entreprises et des travailleurs, pour garantir le succès.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

En conclusion, il a souligné que la réconciliation exige beaucoup de courage et d'espoir, mais qu'une intégration poussée est à l'avantage de tous. Le discours de M. Eby a souligné l'importance d'une collaboration continue, d'une consultation significative et de la nécessité d'une approche coordonnée pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies en Colombie Britannique.

M. Eby a cité le Grand Chef Stuart Phillip, qui a déclaré : « La réconciliation n'est pas pour les mauviettes. »

Présentation en groupe : Leçons tirées de la promulgation de la Loi de la Colombie Britannique sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies

La séance plénière sur les enseignements tirés de la mise en œuvre par la Colombie Britannique de la Déclaration des Nations Unies a permis d'entendre *Christine Boyle, ministre des Relations autochtones et de la réconciliation de la Colombie Britannique, Hugh Braker, First Nations Leadership Council (BC), le Chef Dom Tom, Tsartlip First Nation et vice président de l'Union of British Columbia Indian Chiefs, et Stacey Edzerza-Fox, conseillère juridique auprès du First Nations Leadership Council (BC).*

La ministre Christine Boyle a souligné que la Colombie Britannique a été la première province à promulguer une loi mettant en œuvre la Déclaration des Nations Unies dans le droit provincial en 2019. Elle a souligné l'approche collaborative adoptée pour élaborer le plan d'action, qui comprend 89 mesures, dont 60 sont en cours ou achevées. Mme Boyle a noté la création d'un fonds de mise en œuvre de 200 millions de dollars pour soutenir la participation des Autochtones et le renforcement des capacités. Elle a reconnu les difficultés rencontrées, notamment pour assurer une consultation et une coopération véritables, et a souligné l'importance de l'apprentissage et de l'adaptation continus.

Hugh Braker, représentant du BC First Nations Leadership, a évoqué les efforts de collaboration de l'APN de la Colombie Britannique, de l'Union of British Columbia Indian Chiefs (UBCIC) et du Sommet des Premières Nations. Il a souligné l'importance des exercices conjoints dans l'élaboration du plan d'action et de l'établissement de tables avec des ministères précis pour aborder des questions telles que la protection de l'enfance. M. Braker a souligné les difficultés rencontrées pour aligner la législation provinciale sur la Déclaration des Nations Unies, en particulier dans les domaines liés à l'exploitation minière et à la gestion des ressources. Il a insisté sur la nécessité de poursuivre le dialogue et la collaboration avec le gouvernement provincial.

Le **Chef Dom Tom**, de la Première Nation Tsartlip, a insisté sur la nécessité de clarifier les processus et les attentes en matière de mobilisation des Premières Nations. Il a souligné l'importance des accords de non divulgation pour faciliter des discussions transparentes et la nécessité d'une approche pangouvernementale pour assurer la cohérence entre les ministères. Le Chef Tom a reconnu les progrès accomplis, mais a insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts pour résoudre les problèmes liés aux terres et aux minéraux.

« La Loi de la Colombie Britannique sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a relevé le plafond, mais nous devons également relever le plancher. Nous avons besoin de processus et d'attentes plus clairs pour mobiliser les Premières Nations et faire en sorte que nos voix soient entendues. » Chef Dom Tom



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)**

Stacey Edzerza Fox a apporté un point de vue technique, soulignant l'importance de ne pas confondre la jurisprudence de l'article 35 avec la Déclaration des Nations Unies. L'article 35 est la manière dont les tribunaux ont interprété les droits, mais la Déclaration nous permet de dépasser les limites de la common law. Elle a souligné la nécessité du pluralisme juridique et de la reconnaissance des lois autochtones parallèlement à la common law. M^{me} Edzerza Fox a évoqué les défis que représente l'éducation du service public et l'importance de relations cohérentes entre les ministres et les bureaucrates. Elle a appelé à une réflexion créative et au développement de nouveaux outils pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.

Dans l'ensemble, la séance plénière a souligné l'importance de la collaboration, d'une consultation sérieuse et du renforcement des capacités dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. Les intervenants ont souligné les progrès réalisés en Colombie Britannique tout en reconnaissant les défis actuels et la nécessité de poursuivre les efforts pour assurer la reconnaissance et la protection effectives des droits des Autochtones.

Points marquants des séances simultanées (9 à 12)

Le bloc de séances simultanées de l'après midi a permis de discuter plus en détail des perspectives des traités modernes, de la santé environnementale, de la souveraineté des données, ainsi que des succès et des défis de la mise en œuvre de la LDNU. Voici un résumé des points marquants et des thèmes principaux.

La séance 9 intitulée « Perspectives des traités modernes sur la mise en œuvre de la DNUDPA », a réuni les intervenants suivants : Kluane Adamek, Cheffe régionale du Yukon, Matthew Coon Come, Charles Morven et Mary Jane Jim, qui ont discuté des défis et des possibilités liés à la mise en œuvre des traités modernes conformément à la Déclaration des Nations Unies. La séance a mis en évidence la nécessité d'un commissaire aux traités modernes pour garantir la reddition de comptes et résoudre les problèmes systémiques au sein des bureaucraties gouvernementales qui entravent la mise en œuvre des traités. Les intervenants ont souligné l'importance de reconnaître les traités modernes comme des accords de nation à nation avec la Couronne, et non comme de simples responsabilités ministérielles. Ils ont évoqué les luttes historiques et continues pour l'autodétermination, la nécessité d'une volonté politique et le rôle des lois et coutumes autochtones dans la gouvernance. La séance a également souligné l'importance d'un financement durable et à long terme et la nécessité pour les ministères fédéraux de coordonner leurs efforts pour soutenir les droits issus des traités modernes. Les intervenants ont appelé à la poursuite des activités de plaidoyer, d'éducation et de collaboration afin de renforcer les droits issus des traités modernes et d'assurer leur pleine mise en œuvre, reflétant ainsi la nature durable de ces accords au delà des cycles politiques.

La séance 10 intitulée « Explorer l'interface entre les droits des Premières Nations et la santé environnementale » a été animée par Gwendolyn Point, Andrea Lesbrands, Peyton Petawanaquid, Faye De Leon et Amanda Bucha, qui ont discuté du besoin critique de protections juridiques contre la pollution industrielle et la dégradation de l'environnement qui touchent les communautés des Premières Nations. La séance a mis l'accent sur le droit à un environnement sain, tel qu'affirmé par la Déclaration des Nations Unies, et a souligné l'exposition disproportionnée aux dommages environnementaux auxquels sont confrontées les Premières Nations en raison des lacunes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). Les intervenants ont demandé que la LCPE soit modifiée pour garantir une gouvernance environnementale dirigée par les Premières Nations, la création d'une table bilatérale sur la santé environnementale et l'intégration du savoir autochtone dans la prise de décision



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)**

en matière d'environnement. Ils ont également abordé les répercussions du racisme environnemental et la nécessité d'une stratégie en matière de justice environnementale propre aux Premières Nations. La séance a souligné l'importance de reconnaître les lois et les traditions autochtones dans la gouvernance environnementale et de veiller à ce que les industries polluantes soient tenues responsables des dommages qu'elles causent aux terres et aux communautés des Premières Nations.

La séance 11 intitulée « Souveraineté des données des Premières Nations », a été présentée par Erin Corston et Gonzague Guéranger du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN). La séance s'est concentrée sur le développement d'une Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations (SGDPN) pour soutenir la souveraineté des données. Erin et Gonzague ont discuté des défis auxquels les Premières Nations sont confrontées en matière d'accès et de gestion des données en raison des inégalités systémiques et de la colonisation. Ils ont souligné l'importance des centres de données communautaires et du renforcement des capacités pour que les Premières Nations puissent contrôler leurs données selon leurs propres conditions. La stratégie vise à lever des obstacles tels que le manque d'accès aux données, les problèmes de capacité et la nécessité de conclure des accords sur la qualité des données. Les intervenants ont souligné les liens entre les principes de PCAP, la Déclaration des Nations Unies et la SGDPN, ainsi que l'importance du financement et du soutien des stratégies de gouvernance des données menées par les Autochtones. Ils ont également discuté de l'initiative fédérale plus large appelée l'Approche transformationnelle des données autochtones (ATDA) et de la nécessité d'une capacité technique pour exercer les droits à la souveraineté des données. La séance a souligné le rôle essentiel de la souveraineté des données dans la préservation des connaissances, le soutien à la gouvernance et l'avancement des droits des Premières Nations.

La séance 12 intitulée « Réussites, défis et occasions dans la mise en œuvre de la LDNU au niveau fédéral », a réuni des intervenants de l'Assemblée des Premières Nations et du ministère de la Justice, notamment Amber Potts, Laurie Sargent, Loretta Landmesser, Thomas Joe, Uzma Ihsanullah et Cynthia Pye. La séance s'est concentrée sur le processus d'apprentissage continu de l'intégration des réformes de la justice et de la reconnaissance de la compétence inhérente aux politiques fédérales. Les présentateurs ont discuté de la résistance structurelle au sein du gouvernement et des défis liés à la coordination des efforts entre les ministères pour éduquer les fonctionnaires sur la LDNU. Parmi les initiatives clés, citons la création d'un réseau de directeurs généraux pour renforcer les capacités et soutenir la mise en œuvre, l'élaboration conjointe d'un document d'orientation politique avec les partenaires des Premières Nations et la rédaction d'un guide provisoire sur l'article 5 de la LDNU. La séance a également souligné l'importance de créer des boucles de rétroaction avec les Premières Nations pour suivre les progrès et les approches pratiques du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) par la mise en place de stratégies d'atténuation conjointe et de comités d'évaluation conjoints. Les présentateurs ont insisté sur la nécessité d'une mobilisation durable et précoce avec les Premières Nations dans le développement de projets et sur l'importance de relever les défis systémiques pour établir de meilleures relations et promouvoir la mise en œuvre de la LDNU.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

Plénière de clôture : Chef régional de la Colombie Britannique Teegee, conclusion du Forum de 2025 sur la LDNU

Le Forum de 2025 sur la LDNU a réuni des dirigeants des Premières Nations, des représentants des gouvernements et des défenseurs des droits pour discuter de la mise en œuvre de la LDNU. Pendant deux jours, le Forum a mis en lumière la défense historique des droits des Premières Nations, l'importance des traités et les mesures pratiques nécessaires pour une mise en œuvre et un suivi efficaces de la Déclaration des Nations Unies.

Des thèmes clés sont ressortis des discussions, notamment l'importance de l'autodétermination, de l'indépendance économique, du pluralisme juridique, de la revitalisation culturelle et d'une collaboration constructive avec les organismes gouvernementaux. Les intervenants ont souligné le besoin de mécanismes indépendants pour suivre les progrès et garantir la reddition de comptes, ainsi que la nécessité d'un financement adéquat et d'un renforcement des capacités pour soutenir la participation des Premières Nations.

Le Forum a mis en évidence la résilience et la détermination des dirigeants des Premières Nations à faire progresser leurs droits et leur autodétermination. Il a souligné le rôle essentiel de la communauté et de la famille dans l'identité et la gouvernance des Premières Nations, ainsi que l'importance du partage des récits et des traditions pour comprendre et négocier les droits des Premières Nations.

Dans son discours de clôture, le Chef régional de l'APN de la Colombie Britannique, Terry Teegee, s'est penché sur les progrès réalisés au cours du Forum et sur les défis qui restent à relever. Il a souligné la nécessité d'une collaboration continue et d'une consultation constructive entre les communautés des Premières Nations et les organismes gouvernementaux. Le Chef Teegee a souligné l'importance de s'appuyer sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies par la Colombie Britannique et a appelé à une approche coordonnée et pangouvernementale pour garantir la reconnaissance et la protection effectives des droits des Premières Nations.

Le Chef Teegee a conclu en déclarant : « Le chemin à parcourir exige un dévouement, un courage et un espoir constants. Nous devons continuer à travailler ensemble pour défendre les droits, la dignité et le bien être des peuples autochtones. Les idées et les leçons tirées de ce forum constituent une base solide pour faire avancer la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies et réaliser des progrès significatifs dans la reconnaissance et la protection des droits des peuples autochtones. »

Le Forum de 2025 sur la LDNU a réaffirmé l'engagement à défendre les droits des peuples des Premières Nations et à travailler en collaboration pour un avenir où ces droits seront pleinement réalisés et respectés. Les discussions et les réflexions du Forum guideront les efforts futurs pour s'assurer que les principes de la Déclaration des Nations Unies se traduisent par des actions tangibles au bénéfice des communautés des Premières Nations.



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la **Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)**

Conclusion/ Prochaines étapes

Le Forum de 2025 de l'APN sur la LDNU a mis en évidence les progrès réalisés par les Premières Nations ainsi que les défis structurels qui subsistent. Les participants ont souligné la longue histoire de plaidoyer mené par les Premières Nations à l'échelle internationale pour la reconnaissance de leurs droits et ont appelé à la mise en œuvre des traités conformément à leur esprit et à leur intention véritables.

Les discussions ont réaffirmé que l'autodétermination, y compris l'autonomie gouvernementale et le lien spirituel avec la terre, est essentielle à la réalisation des priorités des Premières Nations. Les participants ont exprimé un soutien sans faille aux systèmes de gouvernance fondés sur les valeurs et les lois autochtones, ainsi qu'à l'utilisation de la Déclaration des Nations Unies comme cadre pour soutenir ce travail.

L'indépendance économique a également constitué un thème important, avec des appels en faveur du partage des revenus, de l'accès au capital et du soutien aux entreprises autochtones dans des domaines tels que le tourisme, la pêche et les énergies renouvelables.

Au cours des deux jours du forum, les Premières Nations ont formulé plusieurs recommandations à l'intention du gouvernement du Canada afin de promouvoir la mise en œuvre pleine et effective de la LDNU :

1. Veiller à ce que le Plan d'action soit conforme à la Déclaration des Nations Unies

Les Premières Nations ont exprimé leurs préoccupations quant au fait que les mesures du Plan d'action de la LDNU ne sont pas conformes à la Déclaration des Nations Unies. Les rapports actuels mettent l'accent sur les progrès réalisés par le Canada dans la mise en œuvre du Plan d'action, plutôt que d'évaluer si le Canada a respecté ses obligations en vertu de la LDNU ou de la Déclaration des Nations Unies. Les Premières Nations ont réitéré que le Plan d'action et ses mesures ne reflètent pas l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.

Conformément à la MPA 21, les Premières Nations ont demandé au Canada d'entamer immédiatement des consultations significatives et d'élaborer un processus visant à modifier le Plan d'action. Cela permettrait aux Premières Nations de donner leur avis sur la manière dont les MPA existantes respectent les articles de la Déclaration des Nations Unies et de définir leurs propres priorités en matière d'autodétermination. Sans cela, le Plan d'action risque de devenir une occasion manquée pour une réconciliation significative.

2. Le Canada doit octroyer suffisamment de fonds pour la mise en œuvre de la LDNU

Les Premières Nations ont souligné que le financement accordé aux Premières Nations et à leurs organisations pour participer à la mise en œuvre de la LDNU doit être suffisant, à long terme et ne pas dépendre des fonds disponibles au sein des ministères. Les Premières Nations doivent disposer de ressources durables pour promouvoir leurs propres priorités dans le cadre de la LDNU.

3. Le Canada doit collaborer avec les provinces et les territoires pour promouvoir les droits des Premières Nations

Les Premières Nations ont discuté de la consultation et de la collaboration nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action et ont indiqué qu'on pourrait commencer par mobiliser les Premières Nations et leurs organisations dans le cadre de la LDNU, mais que cela ne devrait pas s'arrêter là. Pour une véritable mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies et de la LDNU, le Canada doit encourager les



Forum national de l'APN consacré au Rapport sommaire sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)

provinces et les territoires à s'asseoir à la table des négociations et à tenir leurs propres processus de consultation. Bien que toutes les provinces et tous les territoires n'aient pas adopté la Déclaration des Nations Unies au sein de leur propre législation, les tribunaux canadiens ont reconnu que les traités et déclarations internationaux sont adoptés dans le droit interne par principe.

Étant donné que bon nombre des MAP et des articles de la Déclaration des Nations Unies ne peuvent être mis en œuvre sans la coopération des provinces et des territoires, les Premières Nations ont continué à demander au Canada de collaborer de manière significative avec toutes les provinces et tous les territoires afin qu'ils participent aux discussions et à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.

4. Le Canada doit travailler avec les Premières Nations à l'élaboration de directives relatives à l'application de l'article 5 de la LDNU

Contrairement à l'obligation qui incombe au Canada en vertu de l'article 5 de la LDNU, bon nombre des MPA n'ont pas donné lieu à des modifications générales des lois fédérales. Cependant, à seulement trois ans de la fin du Plan d'action, l'absence de progrès dans la modification ou l'adoption de mesures législatives constitue une source de frustration pour les Premières Nations.

Les Premières Nations ont affirmé que le Canada devait collaborer de manière significative avec elles afin d'élaborer des lignes directrices pour remplacer les lignes directrices provisoires du Canada sur l'application de l'article 5 de la Déclaration des Nations Unies, qui reflètent l'obligation du Canada de consulter les Premières Nations, assurent l'honneur de la Couronne et définissent clairement ce que les Premières Nations entendent par consultations significatives, compte tenu de leurs lois, traditions et compétences uniques. Tout au long du Forum, les Premières Nations ont appelé le Canada à collaborer avec elles pour modifier les lois existantes et adopter de nouvelles lois, le cas échéant, afin de garantir la mise en œuvre efficace et en temps opportun de la Déclaration des Nations Unies.

En conclusion, nous traversons une période de changement et d'incertitude. Le nouveau gouvernement américain menace la souveraineté économique et politique du Canada et, par extension, celle des Premières Nations. Au Canada, un nouveau gouvernement fédéral sera formé et il faudra renouveler les partenariats.

Les Premières Nations s'attendent à ce que tous les ordres de gouvernement respectent leurs droits, tels que ceux-ci sont affirmés dans la Déclaration des Nations Unies, et veillent à ce que leurs terres, leurs lois, leurs cultures, leurs langues et leurs modes de vie soient respectés dans toute la société canadienne.

Une véritable réconciliation doit refléter les normes minimales énoncées dans la Déclaration des Nations Unies, notamment la nécessité d'une mobilisation et d'une consultation significatives avec les détenteurs de droits des Premières Nations sur les politiques et les lois susceptibles d'avoir une incidence sur leurs droits inhérents et issus de traités, ainsi que la reconnaissance de nos droits à développer et à gérer nos propres économies. Lorsque les Premières Nations réussissent, tout le Canada en profite. La voie à suivre doit être celle du partenariat, du respect et du partage des débouchés.



Assembly of First Nations
50 O'Connor Street, Suite 200
Ottawa, Ontario K1P 6L2
www.afn.ca